



Jambes, le 27 juin 2022

Madame Zakia Khattabi
Ministre fédérale de l'environnement
Boulevard du Jardin Botanique 50
boîte 51 (5ème étage)
1000 BRUXELLES

REF : N&P/32800/MAF/ISK

Objet : Rapport de PAN Europe et inaction belge en matière de substitution des pesticides les plus dangereux (candidats à la substitution)

Madame la Ministre,

Le 24 mai dernier, l'ONG Pesticide Action Network (PAN) Europe a publié un nouveau [rapport](#) qui a suscité une vive réaction de la part des citoyen.ne.s, des médias et de plusieurs élu.e.s belges – confirmant l'intérêt général porté pour la question des pesticides en Belgique.

Alors que la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette » annonce une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides les plus dangereux dans l'UE d'ici à 2030, ce rapport fournit des preuves que la présence de ces pesticides les plus dangereux a considérablement augmenté dans les fruits et légumes produits au sein de l'Union Européenne (UE) entre 2011 et 2019, y compris en Belgique.

Nous vous demandons de soutenir, dans le cadre de la stratégie européenne "de la ferme à l'assiette", l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux et contraignants aux niveaux européen et national.

Le rapport porte sur les **résidus de pesticides les plus toxiques** dont nous devrions de moins en moins détecter de résidus dans l'alimentation des consommateurs européens¹.

Or, en 2019, la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles pour le rapport, **ces pesticides les plus toxiques se retrouvent quasi systématiquement dans certaines catégories de fruits et légumes produits en Belgique**, faisant de ce pays l'Etat membre où les fruits et légumes sont les plus fréquemment contaminés pendant la période entre 2011 et 2019, soit 34 % de produits contaminés.

Les conclusions de ce rapport confirment que l'accent mis actuellement sur les données de vente pour l'utilisation des pesticides ne reflète pas de façon réaliste l'utilisation des pesticides les plus dangereux et ne donne aucune information sur les cultures concernées. Nous vous demandons par conséquent de soutenir, dans le cadre de la stratégie européenne "de la ferme à l'assiette", la réforme des indicateurs d'utilisation des pesticides.

En 2019, 87 % des **poires** produites en Belgique étaient contaminées par au moins un candidat à la substitution, soit le plus haut niveau de contamination aux candidats à la substitution parmi tous les Etats membres. La Belgique est également l'un des États membres qui a produit des **laitues**

¹ Plus d'informations et de sources sont disponibles sur la [base de données de PAN Europe](#)

présentant le niveau le plus élevé de contamination des candidats à la substitution, soit 39 % des laitues belges en 2019. Les **pommes** ne sont pas non plus épargnées avec 53 % contaminées en 2019.

En relativisant le sérieux des résultats de ce rapport,² le ministre fédéral de l'agriculture, David Clarinval exonère **l'inaction de la Belgique en matière de substitution de ces pesticides les plus toxiques** et renonce à la prise des mesures nécessaires pour supprimer ces substances et ainsi conformer la Belgique à la réglementation européenne.

De quelle catégorie de pesticides parle-t-on ?

Ce rapport porte sur une catégorie spécifique de substances actives plus dangereuses appartenant à un groupe appelé « substances dont on envisage la substitution », tel que défini dans le Règlement (CE) n° 1107/2009.

Ces **candidats à la substitution** englobent les substances actives approuvées dans l'UE qui sont **les plus nocives pour la santé humaine et l'environnement**. Cette catégorie comprend notamment les substances qui :

- Sont classées carcinogène de catégorie 2
- Sont classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2
- Des perturbateurs endocriniens
- Qui suscitent des préoccupations liées à la nature des effets critiques
- Satisfont à deux des critères d'identification des substances Persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) pour l'environnement

Quels sont les risques pour l'environnement ?

Dans la catégorie de pesticides la plus réglementée, ces substances peuvent être hautement toxiques pour l'environnement, empoisonnant les rivières et autres précieux écosystèmes.

Certains candidats à la substitution répondant à deux des critères persistance, de bioaccumulation et de toxicité (PBT) font partie des substances qui ont été le plus souvent trouvées dans les fruits et les légumes produits dans l'UE entre 2011 et 2019 :

- Le **tébuconazole** est classé comme très toxique de façon aiguë et chronique pour la vie aquatique avec des effets durables
- Le **cyprodinil** soulève des inquiétudes quant à ses métabolites persistants. Il est classé comme étant très toxique de façon aiguë et chronique pour la vie aquatique avec des effets durables. Sa toxicité a été démontrée pour les oiseaux, la plupart des organismes aquatiques et les vers de terre.

En 2019, un tiers des échantillons de cerises analysés, et un quart des pêches, contenaient du **tebuconazole**. Le **cyprodinil** était la substance la plus trouvée dans les concombres et les laitues.

² Le 25 mai, lors d'une [question d'actualité](#) en séance plénière de la Chambre des représentants, le ministre fédéral de l'agriculture, David Clarinval, a tenté de minimiser le sérieux des résultats de ce rapport, et indiqué regretter « fortement les propos trompeurs » et « intentionnellement malhonnêtes ».

En Belgique, 43 de ces substances très toxiques sont autorisées

La Belgique tient le haut du classement quant à la quantité de produits pesticides contenant des candidats à la substitution autorisés. Au total, [43 de ces substances très toxiques sont autorisées \(plutôt que substituées\) sur 54](#).

Plus généralement, la Belgique est un des plus gros utilisateurs de pesticides au niveau européen et continue d'autoriser par dérogation l'utilisation de pesticides hautement toxiques pour l'environnement. C'est le cas notamment des insecticides néonicotinoïdes, tels que l'**imidaclopride**, le **thiaméthoxame** et la **clothianidine**, pourtant interdits au niveau européen depuis 2018 pour protéger les abeilles, ainsi que du **mancozèbe**, pourtant interdit³ au niveau européen pour son écotoxicité et ses effets perturbateurs endocriniens très probables pour les organismes non ciblés.⁴

Sur base de ces données, nous demandons une interdiction immédiate des [douze substances les plus toxiques](#) et un engagement à remplacer 100 % des pesticides les plus dangereux par des alternatives plus sûres d'ici 2030.

Le manquement à l'obligation légale de remplacement des « candidats à la substitution »

Compte tenu de la très grande préoccupation pour la santé humaine et pour l'environnement que posent ces substances, les Etats membres, dont la Belgique, sont soumis depuis 2011 à une **obligation légale de substituer ces substances par des alternatives plus sûres** au titre de l'article 50 du Règlement (CE) n° 1107/2009.

Cette obligation aurait donc dû conduire à la diminution progressive puis l'élimination de l'utilisation de ces substances et donc de leurs résidus dans l'alimentation.

Or, la seule présence de plus en plus fréquente de ces substances, quel que soit le niveau de détection,⁵ constitue en elle-même la démonstration flagrante d'une violation de la réglementation européenne en matière de substitution. Leur présence dans les fruits et légumes produits en 2019 en Belgique ne peut donc pas être considérée comme normale, et encore moins acceptable.

En mettant en évidence une tendance spectaculaire à la hausse de leurs résidus au cours des 10 dernières années, ce rapport confirme **le rejet total du principe de substitution par les États membres, dont la Belgique, au détriment de la biodiversité et de l'environnement.**

Le rapport montre également que cette incapacité à mettre en œuvre la substitution a conduit à une **augmentation de la résistance des plantes et des insectes** à ces pesticides les plus dangereux, entraînant une utilisation accrue de ces substances année après année plutôt qu'à leur élimination progressive.

Afin que leur utilisation cesse d'augmenter (ainsi que la résistance biologique), nous vous demandons de prendre un engagement ferme en faveur du remplacement de ces substances par des alternatives plus sûres, conformément à l'article 50 du Règlement (CE) n° 1107/2009, et en accord avec une gestion de lutte intégrée et durable.

³ [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/2087](#) de la Commission du 14 décembre 2020

⁴ [Conclusion](#) on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance mancozeb, June 2019

⁵ Seuls les résidus des candidats à la substitution qui ont été trouvés avec un niveau de concentration supérieur ou égal à la limite de détection (0,01 mg/ kg⁵) ont été inclus dans l'analyse des tendances.

La non prise en compte de l'effet cocktail sur la biodiversité

A eux seuls, les pesticides les plus dangereux posent déjà des problèmes environnementaux importants mais **une exposition combinée peut déclencher des effets cumulatifs** (les effets nocifs s'additionnent) **et synergiques nocifs** (la combinaison de substances a un effet multiplicateur) dans une mesure qui reste en partie inconnue.

A titre d'exemple, alors que les **abeilles sauvages** sont exposées aux pesticides toute l'année, leurs effets synergiques avec d'autres produits chimiques, les agents pathogènes, le manque de ressources alimentaires, etc. restent non étudiés et très peu d'effets sont mesurés avec la méthode actuelle.

La méthodologie en cours de développement par l'EFSA ne tient compte que des expositions alimentaires et non des risques d'effets cocktails pour l'environnement. Jusqu'à présent, les preuves scientifiques indépendantes des effets synergiques et cumulatifs n'ont pas conduit à une restriction ou une interdiction des pesticides dans l'UE.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités européennes afin que soient évalués les effets nocifs sur la biodiversité de l'exposition combinée à plusieurs pesticides.

En tant que ministre fédérale de l'Environnement :

- **Quelle est votre position sur cette inaction belge en matière de substitution ?**
- **Comment expliquez-vous l'incapacité de la Belgique à mettre en œuvre la substitution qui a conduit à une augmentation de la résistance des plantes et des insectes à ces pesticides les plus dangereux, entraînant une utilisation accrue de ces substances année après année plutôt qu'à leur élimination progressive ?**
- **Quel rôle comptez-vous prendre pour supprimer ces substances et ainsi conformer la Belgique à la réglementation européenne ?**
- **Dans le cadre du troisième axe (recherche scientifique) identifié par le projet NAPED 2022-2026, quelles actions concrètes comptez-vous soutenir mises pour accélérer l'identification des perturbateurs endocriniens et encourager leur substitution ? Dans quel délai ?**

Dans l'attente de votre réponse, nous restons disponibles pour vous rencontrer afin de vous expliquer plus en détails les carences liées aux candidats à la Substitution en Belgique.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.



Isabelle KLOPSTEIN
Isabelle.klopstein@natpro.be

P/O Marc FICHERS
Nature & Progrès
+ 32 81/32.30.52
marc.fichers@natpro.be



Salomé ROYNEL
Pesticide Action Network (PAN) Europe
+32 2 318 62 55
salome@pan-europe.info